de papier, grand comme la moitié de la main, couvert de deux lignes d'écriture, sans cachet ni signature. Je répondis que cette histoire était une ruse méprisable et ridicule, une machination odieuse inventée par nos ennemis pour excuser en quelque manière leur conduite en chargeant leur victime d'un crime imaginaire, que les difficultés que nous avions eues en route avec des populations malveillantes n'avaient jamais dégénéré en rixe, grâce à l'esprit de sagesse et de modération dont notre chef n'avait cessé de faire preuve, et je racontai l'incident du 14 mai (voir page 292) qui, dénaturé quant au fond et quant aux détails avec plus d'audace que d'habileté, avait pu servir de point de départ pour forger l'accusation dont on voulait charger la mémoire de Dutreuil de Rhins. Cet incident était en réalité si dénué d'importance que pendant les deux jours que nous avions passés près de l'endroit où il avait eu lieu, nous n'en avions pas entendu parler et que pendant toute la durée de notre séjour à Gyé-rgoun-do personne ne nous en avait dit un mot. Ce n'est que plusieurs jours après l'affaire de Tong-bou-mdo que les Tibétains s'étaient avisés d'en profiter pour colorer les calomnies dont ils cherchaient à pallier leur crime. Rien ne prouvait mieux la fourberie des accusateurs que le soin qu'ils avaient pris d'éliminer mon témoignage en prétendant que l'acte qu'ils reprochaient à Dutreuil de Rhins avait été commis en mon absence, or tant que nous avions été sur le territoire des Ra-ki je n'avais jamais quitté mon chef d'un seul pas. Quelque indignation enfin que méritassent les moyens ignominieux auxquels recouraient les Tibétains pour se défendre, je n'étais pas sans en éprouver une certaine satisfaction parce qu'ils démontraient la conscience qu'avaient nos ennemis de l'iniquité de leur conduite à Tong-bou-mdo et de l'impossibilité de rejeter les torts sur nous. Pou lao-yé n'avait pas attendu que j'eusse développé toute mon argumentation pour m'assurer qu'il n'avait jamais cru à cette histoire et qu'il reconnaissait bien dans cette calomnie un des procédés habituels aux indigènes. Il me dit ensuite qu'il me faudrait rester encore une quinzaine. Je lui fis observer qu'il m'avait déjà fait attendre cinq ou six jours de plus qu'il n'avait été convenu et cela sans